

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09L152

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : 23 000.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr. M. Moulai Mame RAISS
Spécialiste en Ophtalmologie
15, Rue Gueliz Sidi Fakir - Casablanca
Tél : 0522 98 44 66 126 - Fax : 0522 99 01 84*

Date de consultation 01/03/2023

Nom et prénom du malade : Habibullah Achikabat Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Vérate chirurgie de l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casablanca

Le : 01/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/03/23 Rct 5 chinugie		au Laser	11 000,00 HT 12 009,00 TVA	 LASERVIS VALDAN

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

D	H
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
ctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA

Docteur Abderrahmane RAISS

Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

Dr. Abderrahmane RAISS

Chirurgie de la Cataracte par Phacoémulsification

Chirurgie de la Myopie, Astigmatisme, Hypermétropie,

Presbytie (Laser - Implant)

الدكتور الرئيس عبد الرحمن

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة المياه البيضاء (الحلالة)

علاج قصر البصر بالليزر أو العدسة

Casablanca, le 01/03/23

NOTE D'HONORAIRES

Le Docteur Dr. Abderrahmane RAISS

Spécialiste en Ophtalmologie
15, Rue Kadi Iass - Mâarif - Casablanca
Tél : 0522 98 44 66 / 26 - Fax : 0522 99 01 84

A l'honneur de présenter ses meilleures salutations à

Mr/Mme/Melle Habilallah ... Auhijouha.

Et lui adressé selon l'usage, sa note d'honoraires.

Soit la somme de : Douze 12 dhs

Cachet et Signature

Dr. Abderrahmane RAISS
Spécialiste en Ophtalmologie
15, Rue Kadi Iass - Mâarif - Casablanca
Tél : 0522 98 44 66 / 23 - Fax : 0522 99 01 84

15, Rue Kadi Iass - Mâarif - 20100 Casablanca - Tél. : 05 22 98 44 66 / 26 - Fax : 05 22 99 01 84

E-mail : drraiiss@ophtalmologie-maroc.com - Web : www.ophtalmologie-maroc.com

Prise rendez-vous par E-mail : contact@ophtalmologie-maroc.com - ICE : 001602596000056



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA Docteur Abderrahmane RAISS
Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

Dr. Abderrahmane RAISS

Chirurgie de la Cataracte
par Pharcoémulsification
Chirurgie de la Myopie, Astigmatisme
Hypermétropie, Presbytie (Laser - Implant)

الدكتور الرأيس عبد الرحمن

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
جراحة المياه البيضاء (الجلالة)
علاج قصر البصر بالليزر أو العدسة

A Casablanca le, 01/03/2023

RAPPORT MEDICAL

Mme HABIBALLAH Mahjouba née le
11/01/1969 , nous a consulté le 19/01/2023 pour avis sur chirurgie
réfractive.

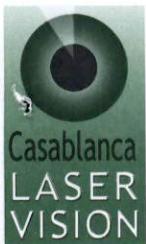
L'examen préopératoire a montré une vision de 10/10
+ 1.50 (+ 0.50 à 109°) Add : + 2.50 sur

l'œil droit et 10/10
+ 1.75 Add : + 2.50 sur l'œil gauche.

La patiente a été opérée par Kerato chirurgie au laser aux deux yeux .

Les suites opératoires ont été simples.

Dr Abderrahmane RAISS
Spécialiste en Ophtalmologie
15, Rue Cadi Iass, Casablanca, Maroc
Tel: 0522 98 44 66 / 26 • Fax: 0522 98 34



CASABLANCA LASER VISION

Myopie - Astigmatisme - Hypermétropie - Presbytie

Nouvelle vue. Nouvelle Vie.

F A C T U R E

N° : **103 / 2023** du **01/03/2023**

Nom patient **HABIBALLAH MAHJOUBA**

Entrée **01/03/2023**

PAYANT

Sortie **01/03/2023**

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
FRAIS CLINIQUE				
<i>CASABLANCA LASER VISION CLINIQUE VAL D'ANFA 10 Bd Moulay Rachid - Casablanca 00 212 (0)5 22 94 32 00 - 00 212 (0)5 94 34 00 - 0522 94 63 00</i>				11 000,00
Total Clinique				11 000,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

ONZE MILLE DIRHAMS	Total	11 000,00